



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Montréal, le 20 mai 2016

Aux locataires des habitations Des Fleurs A
625, boulevard Georges-Vanier

Travaux pour sécuriser les façades

En bref...

Investissements

425 000 \$

Calendrier

Du 24 mai au 30 septembre 2016

Horaire

Lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Travaux plus bruyants après 8 h, s'il y a lieu

Entrepreneur

Société générale de construction BPF inc.



Tous les cinq ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de cinq étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades, l'Office doit réaliser des travaux pour sécuriser le revêtement du bâtiment et des balcons. Les travaux suivants permettront de conserver votre immeuble en bon état plus longtemps :

- Le béton et la brique seront réparés à certains endroits;
- Les joints de brique seront refaits de façon ponctuelle;
- Le béton des murs et les garde-corps des balcons seront réparés.
- Certains balcons seront repavés.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit,
- poussière,
- présence d'équipements.

Vous aurez un accès limité à certains moments des travaux :

- **aux cours arrière des petits bâtiments,**
- **à votre balcon.**

Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble.

À vous d'agir – Rôle du locataire

Lorsque les ouvriers travailleront sur la façade où est situé votre logement, vous serez invité à :

- **enlever vos biens personnels sur votre balcon** : antenne satellite, tapis, faux plancher, bacs à fleurs et autres objets;
- **ne pas utiliser votre balcon durant les heures de chantier**, car de petits débris et de la poussière pourraient y tomber;
- **enlever votre climatiseur mural**;
- enlever votre **antenne satellite** quand l'avis sera transmis; consultez la fiche ci-jointe qui explique comment procéder;
- **fermer vos fenêtres pour éviter que la poussière entre dans votre logement.**

Ni l'entrepreneur ni l'Office ne pourront être tenus responsables des bris causés à votre climatiseur.

Avec vous



Une **rencontre d'information** a eu lieu le **18 mai à 15 h** dans la salle communautaire de votre immeuble.

- Une vingtaine de locataires étaient présents.
- L'OMHM prêtera des climatiseurs portatifs aux locataires touchés.
- Les locataires ont été informés brièvement des travaux de ventilation qui auront lieu cet automne.

Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?

Communiquez avec Valeria Taranto, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3935**.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Vous possédez une antenne satellite ?

Voici comment procéder pour la déplacer :

- ▶ **Prenez rendez-vous** avec votre fournisseur de services de télécommunications;
- ▶ **Avisez le centre d'appels** de l'OMHM de la visite du technicien au moins **24 heures à l'avance**. Composez le **514 872-OMHM (6646)**;
- ▶ **Lorsque le technicien sera sur place, appelez le centre d'appels**. Un employé de l'Office se déplacera pour lui donner accès à la toiture, au besoin.



Comment vous faire rembourser

Communiquez avec votre agent(e) de liaison pour vous faire rembourser les frais d'installation demandés par votre fournisseur de services de télécommunications.

Ayez votre facture en main.